

## Communiqué du 17 avril 2020

De : François-Philippe Champagne  
Ministre des Affaires étrangères

Bonjour M. Le Maire,

Merci de vous préoccuper de la pandémie autant que nous. Le Premier Ministre a adopté de nouvelles procédures pour l'arrivée des vols internationaux de nos citoyens Canadiens. Une première étape dans le but de freiner la progression. Le Canada demeure encore accessible aux Américains pour l'instant mais la donne peut se modifier rapidement suite aux avis d'experts.

Vous trouverez ci-joint un avis du Gouvernement du Canada à cet effet,

### Aux frontières canadiennes

En date du 18 mars 2020, le gouvernement du Canada :

- interdira aux ressortissants étrangers de tous les pays, à l'exception des États Unis, d'entrer au Canada. Cette mesure ne s'applique pas au personnel navigant, aux voyageurs transitant par le Canada en route vers un autre pays, aux résidents canadiens permanents, aux diplomates ou aux membres immédiats de la famille de résidents canadiens.
- redirigera les vols de passagers internationaux vers quatre aéroports :
  - Aéroport international de Vancouver,
  - Aéroport international Pearson de Toronto,
  - Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal,
  - Aéroport international de Calgary;

Ces mesures n'ont pas d'incidence sur les vols intérieurs ou les vols en provenance des États-Unis, des destinations soleil, comme le Mexique ou les Caraïbes, ou de Saint Pierre et Miquelon. Ces vols pourront poursuivre leur trajet régulier et atterrir aux destinations canadiennes prévues. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les transporteurs aériens et les aéroports pour éviter de perturber inutilement les opérations et de causer des inconvénients aux voyageurs.

- mettre en œuvre des mesures dans les aéroports afin :
  - de renforcer le dépistage,
  - de fournir des messages plus clairs et plus visibles,
  - de renforcer les contrôles de santé aux kiosques,
  - d'améliorer le nettoyage et la désinfection des zones passantes et des installations;
  - empêcher tous les voyageurs qui présentent des symptômes de la COVID-19, peu importe leur citoyenneté, de monter à bord de vols internationaux en direction du Canada. Les transporteurs aériens assujettiront tous les voyageurs à un contrôle de base de la santé dans le respect des directives de l'Agence de la santé publique du Canada.

Espérant avoir répondu à vos interrogations.  
Bonne journée.